



Commune de Montreux

R A P P O R T
Au Conseil communal de Montreux
de la commission nommée pour l'examen de

**la création d'une nouvelle ligne de bus La Tour-de-Peilz –
le Gymnase de Burier – Chailly – Blonay (Préavis n° 25/2007)**

Président : Monsieur Guillaume WICHT

Membres : Madame Marie-Claire FAUCONNIER
 Messieurs Christian BECHERRAZ
 Jean-Pierre BUHOLZER
 Patrick GROGNOUZ
 André GROUX
 Daniel GUEX
 Marcel LACROIX
 Christian MATHEZ
 Edgar SCHNEIDER
 Caleb WALTHER

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Votre commission s'est réunie le mercredi 24 octobre 2007, à la Rue du Temple 11, en la salle de conférence du service des Domaines et Bâtiments. M. Antony Huys a été remplacé par M. Christian Bécherraz. Etais présent pour représenter la Municipalité Monsieur Jacques Delaporte.

La parole a tout d'abord été donnée à M. Jacques Delaporte qui a indiqué à la commission qu'étant donné le fort développement des hauts de Montreux, l'axe vertical permettant de relier le bord du lac et les villages des hauts méritait d'être mieux desservi, puisque à l'heure actuelle, à part la ligne 14, l'offre est insuffisante. Il faut aussi considérer la constante augmentation du nombre d'étudiants du gymnase de Burier. Le but est d'aménager spécialement les horaires avec les heures de cours, même s'il est difficile de jongler avec les autres correspondances notamment.

Le présent préavis est le fruit de plusieurs années de travail qui ont permis de trouver un compromis afin de respecter au mieux les contraintes dues aux correspondances avec d'autres bus ou le train et d'éviter le parcours des lignes existantes.

Si la ligne est créée, le tronçon Chailly – Mottex de la ligne 14 sera supprimé au profit de la nouvelle ligne, occasionnant un changement de bus à Chailly. Toutefois, les horaires assureront plus de cadences et les meilleures correspondances possibles. Une attention particulière leur a été donnée.

Il apparaît clairement que Montreux pourra tirer un avantage grâce à cette nouvelle ligne. Mais l'enjeu est aussi régional puisque la mobilité des habitants sera améliorée, d'autant plus que les horaires cadencés sont attractifs.

Le parcours prévu ne couvre qu'une petite partie de la surface communale, la clef de répartition ne prévoit donc qu'une quote-part de 15% pour notre commune pour couvrir le déficit annuel d'exploitation, ce qui est financièrement intéressant.

M. Jacques Delaporte a également précisé que la commune de Blonay a déjà dit oui à un préavis identique et que le vote dans la commune de La Tour-de-Peilz ne devrait pas tarder.

Vos commissaires ont tous compris la nécessité d'améliorer l'offre des VMCV. Cette nouvelle ligne est apparue comme indispensable notamment pour les gymnasiens, pour l'hôpital de Mottex, pour les EMS, pour les habitants des hauts en général.

Cependant, quelques commissaires ont exprimé le souhait que les horaires le dimanche, en soirée ou pendant les vacances restent attractifs pour la population. Un soin y sera apporté ; l'offre en bus répondra au mieux à la demande.

La commission s'est demandée s'il serait judicieux de prolonger la ligne jusqu'à St-Légier. La réponse est claire : pour des raisons de cadence, une boucle ne doit pas dépasser une heure et le train des Pléiades permet déjà une bonne mobilité.

Les abribus seront financés par la SGA, la commission l'a bien retenu. Un commissaire fait toutefois remarquer qu'une abondance de publicité à proximité du gymnase n'est pas idéale à ses yeux.

Un bilan sera établi après les trois premières années d'exploitation. La commission en prend note.

A l'issue des débats, la Commission est passée au vote, et c'est à l'unanimité qu'elle vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Montreux

Vu le préavis n° 25/2007 de la Municipalité du 14 septembre 2007 sur la création d'une nouvelle ligne de bus La Tour-de-Peilz – le Gymnase de Burier – Chailly – Blonay ;

Ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de son contenu,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'accepter la mise en service dès le 14 décembre 2008 d'une nouvelle ligne de bus VMCV, selon l'itinéraire La Tour-de-Peilz – le Gymnase de Burier – Chailly – Blonay ;
2. d'accorder à cet effet à La Municipalité un crédit de Fr. 125'000.-, sous déduction des participations éventuelles, pour l'aménagement en 2008 des arrêts de bus qu'implique la nouvelle ligne de bus sur le territoire communal de Montreux ;
3. de couvrir ce montant par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'amortir cette dépense sur une période de 20 ans au maximum ;

5. d'autoriser la Municipalité à conclure avec les communes de La Tour-de-Peilz et de Blonay une convention intercommunale relative à la clef de répartition du déficit annuel d'exploitation de la nouvelle ligne de bus, conformément aux pourcentages suivants :
 - 45 % du déficit à la charge de la Commune de La Tour-de-Peilz ;
 - 40 % du déficit à la charge de la Commune Blonay ;
 - 15 % du déficit à la charge de la Commune de Montreux ;
6. d'inscrire dans les budgets 2009 et suivants la couverture de la part du déficit d'exploitation de la nouvelle ligne de bus, qui est à la charge de la Commune de Montreux, soit un montant d'environ Fr. 82'800.- /an selon les estimations connues à ce jour ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

La séance est levée à 18h45 environ.

Le Président

Guillaume Wicht